

n°1

Avril 2019

Zones Non Agricoles

À retenir cette semaine

Pyrale du buis: les 1ères chenilles sont détectées.
Processionnaire du Pin : les processions sont en cours.
Focus : sur la punaise diabolique.



BUIS

Pyrale du buis

Observations du réseau

Les **premières chenilles (stade L1-L2)** ont été **détectées** cette **semaine**, sur **certains sites d'observation**.

Les **larves hivernantes** (chenilles de l'automne 2018) **quittent leurs cocons d'hivernage** et consomment les feuilles de buis. Les dégâts ne sont pas encore très visibles.

Impact esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)



Méthode de biocontrôle

Il est possible d'intervenir sur les **premières chenilles**, en utilisant le *Bacillus thuringiensis* (**Bt**).

Afin de **réduire** le **nombre des chenilles** responsables du **premier vol** de papillons.

Pour plus d'information sur le cycle, consulter le BSV ZNA n°02 2018, sur le site de la FREDON rhône-alpes.

http://www.fredonra.com/files/2018/05/BSV_AURA_ZNA_2018_N02_du_06-04-2018.pdf

PINS

Processionnaire du pin

Observations du réseau

Sur la plupart des sites d'observation la **majorité des chenilles** sont maintenant **descendues**.

Les **premières processions** ont **débuté** au cours du mois de **février**, pour certains sites d'observation et sont maintenant terminées.

Impact esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)



Impact comodatitaire
(Chenilles urticantes)

En fonction de l'exposition de certains sites les chenilles ne **sont pas encore descendues**.

Ce phénomène risque d'intervenir dans les jours à venir.



PINS

Nuisibilité

Du point de vue de la **santé humaine**, les **chenilles processionnaires** sont recouvertes de **poils très urticants**.

Ces **poils contiennent de la « thaumétopoéine »**, une substance **urticante et allergisante**. Cette substance se **libère** lorsque le poil **se brise** pouvant provoquer pour **l'homme et l'animal** des **démangeaisons** très vives.

Méthode de biocontrôle

L'**échenillage** est possible en **supprimant** de manière mécanique les **prés-nids et nids**, déjà présents à l'aide d'un **échenilloir** (lorsque les chenilles ne sont pas encore descendues).

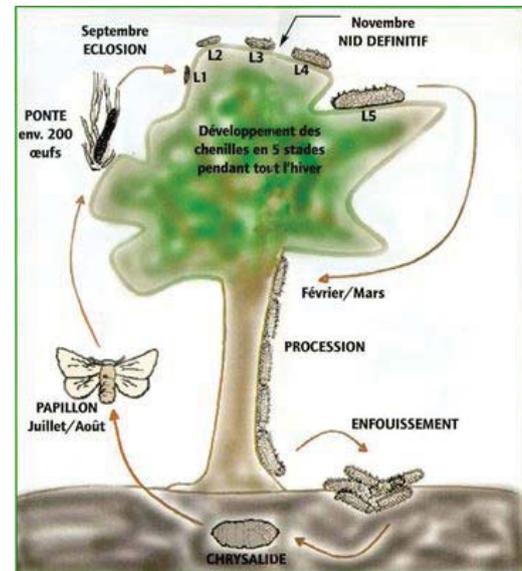
Ce **travail** doit **s'effectuer** avec des **protections complètes** (masque, lunettes, combinaison, gants) pour ne **pas entrer en contact** avec les **poils urticants**.

Pour plus d'information sur les différents moyens de biocontrôle vous pouvez consulter la fiche sur le site de la FREDON Auvergne.

https://www.fredon-auvergne.fr/IMG/pdf/FREDON-Auvergne-Processionnaire-pin_Moyens_lutte.pdf

Cette **méthode de biocontrôle**, peut-être **complétée** par la **mise en place d'Ecopiège** (collerette fixée au tronc) permettant de **recupérer les chenilles** lors des descentes en **procession**.

Ce **piège** est à **mettre en place avant les premières descentes** (processions) des chenilles.



Cycle de la processionnaire du pin
Source : FREDON Auvergne Rhône-Alpes

Focus

Punaise diabolique

Halyomorpha halys (Stål, 1855)

Origine et répartition

La **punaise diabolique** est **originaire d'Asie**, elle a d'abord été introduite aux Etats-Unis (1998), puis en Europe avec des détections en Suisse (2007).

En France, cette punaise a été découverte pour la première fois, en Alsace (en été).

Description

La **punaise diabolique** est **assez reconnaissable** mais elle peut se **confondre** avec **plusieurs punaises** européennes de la famille des pentatomidae (*Rhaphigaster nebulosa*).

Il s'agit d'une **punaise de grande taille** (12 à 17 mm de long), de **couleur brune à jaunâtre** (tirant parfois sur le rougeâtre). Le **corps de la punaise** est également **marqué de points sombres**.

Les **antennes** sont **foncées** avec des **anneaux plus clairs** (blancs ou rougeâtres).



Adulte de la punaise diabolique.
Source : Fiche de reconnaissance Halyomorpha halys. (INRA-ANSES)

Punaise diabolique

Halyomorpha halys (Stål, 1855)

Cycle biologique

La punaise diabolique n'effectue qu'une seule génération par an.

La punaise réalise la totalité de son cycle de développement (de l'œuf à l'adulte) entre 60 jours et 110 jours.

Les punaises adultes, passent l'hiver dans des crevasses sèches, sous les écorces d'arbres morts (sur pied). Elles peuvent également hiverner dans les fissures des structures construites par l'homme (les bâtiments, les habitations).

Au printemps (Avril), les adultes quittent leur site d'hivernation et commencent à se nourrir.

A partir de mi-juin et jusqu'en septembre les femelles pondent et déposent leurs œufs à la surface des feuilles en groupes.



Oeufs et larve Stade 1 de la punaise diabolique.
Source : Fiche de reconnaissance *Halyomorpha halys* (INRA-ANSES)

Une semaine après la ponte, les premières larves émergent, cinq stades larvaires se succéderont.

Ce n'est qu'à partir du second stade larvaire que l'insecte commence à se nourrir en piquant les feuilles, tiges et fruits.

Larves de la punaise diabolique.
Source : Fiche de reconnaissance *Halyomorpha halys* (INRA-ANSES)



Les premiers adultes de la nouvelle génération émergent au cours du mois de septembre.

Plantes hôtes

Plantes et arbustes ornementales: Rosa sp, Laurier rose (*Nerium oleander*), Hibiscus sp...

Arbres: Érable (*Acer sp*), Saule (*Salix sp*), Frêne (*Fraxinus sp*), Platane (*Platanus*), Noisetiers (*Corylus sp*)...

Arbres fruitiers: Pommier (*Malus domestica*), Poirier (*Pyrus communis*), Prunier, Cerisier, Abricotier, Pêcher (*Prunus sp*)...

Nuisibilité

La punaise est inoffensive pour l'homme et les animaux. Parfois elle peut entraîner une gêne lorsqu'elle pénètre dans les habitations notamment en automne (pour la recherche des sites d'hivernation).

Durant cette phase elle ne s'attaque pas aux végétaux.

La punaise diabolique est très polyphage, les larves et les adultes peuvent s'attaquer à de nombreuses plantes hôtes souvent d'intérêt économique.

En effet, les larves et les adultes se nourrissent en piquant les feuilles, les fleurs, les tiges et les semences.

Les piqûres de nutrition peuvent entraîner l'avortement des bourgeons floraux, la chute des jeunes fruits mais aussi la déformation du feuillage.

Pour plus d'informations sur la punaise diabolique vous pouvez consulter la fiche de reconnaissance de l'INRA/ANSES sur le site de la FREDON Auvergne.

https://www.fredon-auvergne.fr/IMG/pdf/BSV_ZNA_2019_N01%20FICHE_Halyomorpha%20halys%20avril%202015

Méthodes de biocontrôle

Il n'est **pas possible d'éradiquer** la punaise diabolique en Europe. Les conditions climatiques et environnementales semblent lui convenir.

C'est un insecte **très mobile** et qui se **disperse facilement**. Son expansion est **favorisée par le transport passif** et involontaire de l'homme notamment par les véhicules (voitures, trains, bateaux, avions...), par les bagages et par les végétaux.

Il n'existe **pas de moyen préventif** pour empêcher que la punaise diabolique ne pénètre dans les maisons.

En **cas d'importantes infestations** dans les habitations (à l'automne) il est **possible d'aspirer** les individus. Ils pourront être ensuite éliminés avec les déchets ménagers.

Dans le prochain numéro du 26 avril 2019



Ravageur(s)/Maladie(s)

Vous pourrez retrouver l'ensemble des suivis habituel comme la pyrale du buis, la processionnaire du pin et d'autres bio-agresseurs...



Focus

Point sur la jussie.

A partir d'observations réalisées par :

Communes auvergnates Courpière, Clermont Auvergne Métropole, Chatel-Guyon, Monistrol-Sur-Loire, Sainte-Sigolène, Saint-Mamet-La-Salvetat, Vichy, Moulins et technicienne FREDON Auvergne.

Communes Rhônalpines (Montmélian, Cruet, Cognin, La Motte Sercolex, Aix les Bains, Chambéry, Villeurbanne, Cran Gevrier, Annecy, Annemasse, Gaillard, Montélimar, Valence, Grenoble, Meylan, Saint Chamond, Tournon sur Rhône, Bourg Saint Andéol, Privas, Bourg en Bresse et Annonay.

Autres observateurs: Golf du Forez, Maison Familiale et Rurale d'Eyzin Pinet, Golf de Chassieu, Naturalis, Natura Pro, Soufflet Vigne, SHHF.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de la DRAAF/SRAL Auvergne-Rhône-Alpes - Plan Ecophyto.